



Le 5 mai 2026
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

MARDI 12 MAI 2026 à 20 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



**Le Maire,
Pierre-François MARCHAND**

ORDRE DU JOUR :

- 01 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2026
- 02 – Refonte du tableau de classement des voies communales
- 03 – Motion DU SDEER pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité et de solidarité
- 04 – Composition des commissions municipales et désignation des membres les composant - Modification
- 05 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 06 – Tarif des repas au restaurant scolaire
- 07 – Demande de subvention au titre de la DETR – Patrimoine communal
- 08 - Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) – Enfance jeunesse

DECISIONS DU MAIRE : 02/2026 – Renonciation aux droits de Prémption Urbain

INFORMATION :

✂ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____
Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"